

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

2021 - 73 MODALITES FINANCIERES LIEES AU DEPLACEMENT D'OUVRAGE EFFECTUES PAR LE SYDELA

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 28 octobre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA,

Vu la délibération n°2017-30 du Comité syndical en date du 11 mai 2017, relatif au financement des SDAL,

Vu la délibération n°2020-76 du Comité syndical du 03 décembre 2020, relative à la détermination des contributions collectivités pour la compétence « Maintenance éclairage public »,

Vu la délibération n°2021-02 du Comité syndical du 11 février 2021, relative aux modalités de participations financières des collectivités aux travaux / Détermination du taux de suivi interne,

Vu la délibération n°2021-29 du Comité syndical du 04 mars 2021, relative à la mise en place d'une expérimentation pour la réalisation de plans pluriannuels d'investissement dans le cadre de l'éclairage public,

Vu la délibération n°2021-63 du Comité syndical du 30 septembre 2021, relative à l'approbation des règles de financement du SYDELA,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines et Administration » du 16 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 23 septembre 2021,

Considérant que l'évolution importante des activités SYDELA, tant sur les compétences liées à la gestion des réseaux que sur les activités complémentaires liées à la transition énergétique, implique des coûts non couverts par les actuelles recettes du SYDELA, pour un montant évalué à 3,5 millions d'euros / an.

Considérant que pour assoir la pérennité financière du SYDELA, il y a lieu de définir des nouvelles modalités de participation financière pour équilibrer les activités existantes, ainsi que les nouvelles activités proposées.

Considérant que le SYDELA est sollicité notamment par des collectivités territoriales ou tiers privés (entreprises, particuliers, aménageurs) pour effectuer des déplacements d'ouvrages, travaux de dépose et repose, sur les réseaux éclairage public (EP), ICE et IRVE,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités financières liées à ce service rendu par le SYDELA, comme proposé :

- Demande d'intervention sur un réseau transféré au SYDELA par un non adhérent/privé = 100 % des coûts complets à la charge du demandeur
- Demande d'intervention sur un réseau non transféré au SYDELA par une collectivité propriétaire = 100 % des coûts complets à la charge de la collectivité

Considérant que les coûts complets du SYDELA comprennent 100% du coût d'intervention du / des prestataires extérieurs, majoré du coefficient de suivi des activités travaux du SYDELA.

Le Comité décidé, à l'unanimité :

D'approuver les nouvelles modalités de règles de financement des activités du SYDELA, à compter du 1^{er} octobre 2021, comme suit :

- **Participation des demandeurs aux déplacements d'ouvrage des réseaux EP, ICE et IRVE à 100% des coûts complets SYDELA**

